



CAP de mobilité

La date de lancement enfin confirmée !

COMMUNIQUÉ :

Après nos nombreuses interventions auprès du bureau RH de la DAP, **FO Justice** vous confirme que la CAP de mobilité des surveillants, surveillants brigadiers, brigadiers-chefs expertise et majors expertise **sera lancée au plus tard le 6 novembre 2025.**

Contrairement aux fausses informations diffusées par l'UFAP et la CGT, **tous les agents de la filière Expertise, quel que soit leur grade, participeront à la même CAP, celle du CEA !**

Quelques précisions importantes :

- **L'ancienneté** dans le grade sera bien conservée, depuis la titularisation en tant que surveillant.
- **Aucune cartographie** n'est prévue : chaque agent conservera son poste, quel que soit son grade au sein de la filière Expertise.

Cette confirmation vient valider **la pertinence et l'efficacité du combat mené par FO Justice**, initiateur et acteur central de la réforme historique de la filière de surveillance.

Grâce à cette réforme, les Personnels bénéficient désormais de revalorisations statutaires et indemnitaires significatives, mais aussi de véritables perspectives de carrière à travers les nouveaux grades créés.

FO Justice a tenu parole !

Nous avons fait évoluer une profession entière, revalorisé le travail des Personnels et garanti la reconnaissance de leurs **compétences** et de leur **expérience**.

Pendant ce temps, l'UFAP et la CGT ont multiplié les contre-vérités, cherchant à semer le doute et la peur parmi les Collègues.

Leur désinformation constante, fondée sur des arguments trompeurs, a malheureusement conduit certains à renoncer à se présenter aux examens professionnels, les privant ainsi d'opportunités de promotion et d'évolution de carrière.

➤ **FO Justice** dénonce avec fermeté ces manipulations et rappelle que **nous sommes la seule Organisation à avoir négocié, obtenu et sécurisé cette réforme au bénéfice de tous.**

➤ **FO Justice exige des garanties pour les personnels** : compte tenu du retard pris dans le lancement de la CAP, nous demandons à l'administration de reporter le délai d'annulation tout en maintenant la date de prise de fonction initialement prévue.

➤ **FO Justice restera vigilant et déterminé à faire respecter les droits des Personnels** et à obtenir pour chacun les avancées méritées.

Informers, défendre, protéger : nos engagements restent inchangés

Fidèle à ses valeurs, FO Justice poursuivra son action au service des Personnels, loin des manipulations et des calculs électoraux d'autres organisations syndicales.

